



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION
INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE
DU 10 NOVEMBRE 2020**

Présences et mandats			
REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES (5)			
" Sous-collège "		visio	Mandats
Départements / Somme	HAUSSOULIER Stéphane - Président	Présent arrivé à 14h43	
Communes rurales ou EPCI ayant compté dans le domaine de l'eau majoritairement composées de communes rurales	DEFLESSELE Claude	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab / Littoral	RINGOT Bertrand	Excusé	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab / Littoral	PATRIS Jacques (VACANT)		
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques (VACANT)		
REPRESENTANTS DES USAGERS(5)			
Agriculture	FAÏCT Olivier	Excusé	Mandat à M.SIX
Industrie	DELAUME Jacques	Excusé	
Associations agréées de Défense des Consommateurs	SIX Alain	Présent	
Associations agréées de Protection de la Nature	VERBRUGGHE Ginette (Vice-Présidente)	Présent	
Personne qualifiée	DELELIS Annick	Excusée	Mandat à Mme VERBRUGGHE
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS(4)			
Directeur Général Délégué du BRGM ou son représentant	TOULHOAT Pierre		
Directeur de l'ARS de NPDC ou son représentant	VALLET Benoît		
SGAR NPDC ou son représentant	BUCHALLAT Laurent	Représenté par Mme DELANNOY Hasiniaina	
DREAL Nord Pas-de-Calais, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Représenté par M. PREVOST Olivier	
Membres Consultatifs			
	Présents		
Francois RAYMOND Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé		
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusé		
Julie PERCELAY Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée		
VATIN Thierry Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie représenté par Mme MATYKOWSKI Isabelle, accompagnée de Madame DERICQ Christine, Mme DHAINAUT Delphine, Mme KUREK Virginie	Excusé		

L'ORDRE DU JOUR ETAIT LE SUIVANT :

1. Approbation du procès verbal de la CPAIDD du 5 mars 2020
2. Situation des engagements
3. Coopération décentralisée
4. Coopération institutionnelle
5. Appel à projets 2021 des agences de l'eau
6. Mise en place d'un Fonds Eau avec la Communauté Urbaine de Dunkerque
7. Les actions de solidarité pour l'eau en zones rouges, Modalités d'intervention
8. Agenda prévisionnel 2021

RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS

N° DU POINT DE L'ODJ	N° DE DELIB.	OBJET	ADOpte / AF	REFUSE / REPORTE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 05 mars 2020	X			Unanimité
3	3.1	ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE (21817)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA
5	5.1	APPEL A PROJETS – COOPERATION DECENTRALISEE ET INSTITUTIONNELLE (21783)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA
6	6.1	MISE EN PLACE DU FONDS EAU AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE ET LE SYNDICAT DES EAUX DU DUNKERQUOIS (21815)	AF			Avis favorable à l'Unanimité, transmission au CA

OUVERTURE DE LA SEANCE

Madame VERBRUGGHE, Vice-Présidente, ouvre la séance à 14h30 en attendant l'arrivée du Président Monsieur HAUSSOULIER.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION PERMANENTE DE L'ACTION INTERNATIONALE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE DU 05 MARS 2020

Madame VERBRUGGHE demande si des remarques sont à formuler concernant la rédaction du procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 05 mars 2020.

Pas de remarque.

Le procès-verbal de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 05 mars 2020 est adopté à l'unanimité.

2 – SITUATION DES ENGAGEMENTS

Madame MATYKOWSKI en référence au point de présentation, présente la situation des engagements.

Remarques et Débats :

Mme VERBRUGGHE demande si les montants non consommés en 2020 seront utilisés l'année suivante en 2021.

Mme MATYKOWSKI indique que les montants non consommés seront reportés pour l'année 2021.

Mme DERICQ présente les projets et montants financiers ainsi que la grille de critères.

Monsieur HAUSSOULIER arrive à 14h43, il reprend la présidence de la séance.

Mme VERBRUGGHE demande une explication sur les différents taux d'aides.

Mme DERICQ souligne que les financements sont effectués en fonction de la demande des maîtres d'ouvrage. Elle précise que le seul financement diminué, l'a été en accord avec Amiens Métropole, elle précise qu'il s'agit de trois projets qui concernent l'association Cap vert Amiens, ayant obtenu des crédits FICOL. Elle indique que les autres projets ont été instruits conformément à ce qui a été demandé et selon les critères de la délibération de l'Agence.

Mme MATYKOWSKI précise que sont indiquées sur la carte les zones représentant des difficultés d'intervention, les zones rouges, et précise que le sujet sera abordé dans le dernier point de l'ordre du jour.

Mme VERBRUGGHE indique qu'il s'agit d'un travail remarquable pour le Cap Vert. Elle signale qu'un échange a été réalisé avec les structures sur place.

M. HAUSSOULIER partage la démarche et demande à faire les déplacements sur les territoires aidés afin de vérifier le travail et l'utilisation des fonds de l'Agence de l'Eau mais également conforter les associations.

Mme MATYKOWSKI partage le souci par rapport à la réalité des investissements sur le terrain, mais également pour connaître les différents partenaires. Elle souligne qu'un contact a été pris avec les ambassades afin d'obtenir des informations sur les dangers dans les pays, notamment ceux en zones rouges mais aussi avoir des correspondants sur place.

M. DEFLESSELLE indique qu'il faut être réactif et se rendre sur place durant les travaux.

M. SIX demande à mutualiser les contrôles avec les autres agences et s'assurer que le contrôle ne coûte pas plus cher que l'action.

Mme DERICQ indique qu'un groupe inter agence travaille sur le sujet et essaie d'optimiser les déplacements et les évaluations.

3 - COOPERATION DECENTRALISEE

Madame MATYKOWSKI, en référence du point de présentation, présente les critères d'évaluation des projets de coopération décentralisée.

Mme DERICQ présente les dossiers.

Remarques et Débats :

Dossier n° 2708300 (Madagascar)

M. DEFLESSELLE demande pourquoi l'Agence ne finance pas d'avantage le dossier n° 2708300 concernant l'association « Fraternité Tout Horizon » en partenariat avec les scolaires, pour un projet à Madagascar.

Mme DERICQ précise que l'établissement n'a pas demandé davantage de financement, qu'il y a des co-financeurs sur le projet.

Mme MATYKOWSKI souligne que le dossier doit suivre un plan de financement, qu'il y a d'autres sources pour financer ce projet. Elle ajoute que le projet est atypique, il n'entre pas complètement dans notre grille de critères en terme de notation, mais l'intérêt est qu'il est porté directement par un lycée et notamment par rapport à la sensibilisation des jeunes sur Dunkerque pour l'action internationale.

Dossier n° 2702100 (Sénégal)

Mme VERBRUGGHE s'interroge sur le montant de participation financière pour le dossier n° 2702100 au Sénégal et demande qui s'occupe de l'étude de faisabilité. Elle mentionne que 150 000 € pour un projet d'études au Sénégal est un montant important.

Mme DERICQ précise qu'il s'agit d'un projet global avec une étude de faisabilité, des travaux et une formation à l'hygiène. Elle mentionne que l'étude sera faite par l'ONG et que le projet s'échelonne sur deux ans.

Mme MATYKOWSKI ajoute qu'en plus de l'étude il y a des travaux et de la formation. Elle indique qu'il y aura une certaine vigilance concernant l'étude par rapport au coût global de l'opération.

M. DEFLESSELLE souligne que le prix lui paraît raisonnable par rapport à la quantité de travail effectué.

Dossier n° 2718200 (Maroc)

Mme VERBRUGGHE remarque l'intervention du département du Nord dans les dossiers après un certain temps d'inactivité. Elle souligne que les derniers contacts lui avaient indiqué que le département ne finançait plus de projet à l'international.

Mme MATYKOWSKI remarque qu'il y avait également une participation du Département pour le dossier Madagascar.

Dossier n° 2718400 (Moldavie)

Mme VERBRUGGHE souhaite savoir si le dossier est en lien avec la coopération institutionnelle.

Mme DERICQ confirme qu'il y a déjà des dossiers de coopération institutionnelle avec cette association. Elle précise que l'accord de coopération institutionnelle avec la Moldavie signé en mars 2017 est toujours valable.

Dossier n°2014900 (sud de l'Ethiopie)

Mme VERBRUGGHE mentionne qu'au vu de la situation actuelle dans certains pays et de la crise sanitaire, il n'est pas possible d'aller sur place et demande s'il y aura un report de la date de rendu des projets.

Mme MATYKOWSKI indique qu'il y aura un certain nombre d'avenants de prolongation du délai pour la durée des travaux en raison de la situation sanitaire actuelle. Elle souligne que sur certains dossiers l'action ne peut pas se mettre en œuvre, il y a des contacts avec des associations pour transformer le programme même si cela pose des problèmes par rapport à la logique de gouvernance de l'Agence et le fait d'avoir voté un programme donné et de le changer. Elle souligne que selon les associations, un certain nombre de travaux sont faits sur place avec des équipes locales et qu'il n'y a pas systématiquement un décalage des délais, que cela dépend du fonctionnement de l'association et de son implantation en local.

Mme DERICQ complète en indiquant que sur toutes les conventions éditées suite au Conseil d'Administration sera indiquée la durée maximale de 36 mois, même si les projets étaient présentés sur des durées plus courtes afin d'éviter de faire des avenants.

M. DEFLESSELLE demande à connaître la différence entre les frais administratifs et l'évaluation du dossier.

Mme MATYKOWSKI précise que pour une évaluation, un rapport dresse un bilan des travaux réalisés. Elle rappelle que l'objectif de l'agence n'est pas de payer les factures de fonctionnement de l'association.

Mme VERBRUGGHE précise qu'une évaluation est faite par un cabinet extérieur.

M. DEFLESSELLE demande qui paye la différence lorsque les aides ne couvrent pas la totalité du montant du projet.

Mme DERICQ souligne que l'association présente un budget et qu'elle peut investir des fonds propres.

Dossier n° 2708200 (Centre Afrique en zone rouge)

Mme VERBRUGGHE rappelle qu'il y avait déjà des décisions prises pour les actions situées en zone rouge.

M. HAUSSOULIER demande que l'argent ne serve pas pour financer d'autres actions.

Mme DERICQ indique que suite aux contacts avec les ambassades des pays situés en zone rouge, la consigne est que les associations fournissent un courrier indiquant que les ressortissants français ne sortent pas des capitales.

Mme MATYKOWSKI précise qu'il y a eu de nombreux contacts avec le conseiller diplomatique du Préfet de Région qui a établi une liaison avec les ambassades de France au Niger au Burkina Faso et au Mali. Elle souligne que les contacts permettent d'avoir des informations directes du terrain, mais également d'obtenir les consignes données aux ressortissants français. Elle rappelle que certaines associations travaillent avec des équipes locales qui peuvent poursuivre les travaux. Elle mentionne qu'il est demandé de la discrétion par rapport aux fonds français qui sont investis dans ces pays. Elle ajoute qu'au-delà de l'attestation qui est demandée aux associations, il y a un lien avec le Quai d'Orsay, des contacts directement dans les pays afin d'avoir un relais d'informations supplémentaire. Elle mentionne que l'idée est bien de poursuivre les actions et le soutien financier de la France dans les pays afin de ne pas infliger de double peine et de pouvoir continuer à se développer, avec des consignes et des contrôles renforcés par rapport à la façon dont les mesures se mettent en œuvre.

M. DEFLESSELLE approuve le principe de ne pas faire subir la double peine.

Mme VERBRUGGHE précise que les populations sont pénalisées.

M. DEFLESSELLE indique qu'il faut demander à l'association son protocole de travail afin de connaître quelles sont les mesures qui ont été prises.

Mme MATYKOWSKI précise que les contacts avec les ambassades permettent également de signaler la présence d'actions dans le pays. Elle rappelle que le Préfet de Région est sensibilisé sur le sujet également.

**La délibération « ACTION INTERNATIONALE COOPERATION DECENTRALISEE »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD du 10 novembre 2020 et est transmise pour
décision du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020**

4 - COOPERATION INSTITUTIONNELLE

Madame DERICQ, présente le point sur la coopération institutionnelle.

5 – APPEL A PROJET 2021 DES AGENCES DE L'EAU

Mme DERICQ, en référence au point n°5 du dossier, présente les appels à projets 2021 des Agences de l'Eau.

Remarques et Débats :

Mme VERBRUGGHE souhaite savoir à qui s'adresse cet appel à projet et quel est son contenu.

Mme DERICQ indique que l'appel à projet s'adresse aux mêmes bénéficiaires que ceux des agences qui sont les associations, les collectivités et les syndicats d'eau. Elle explique qu'il s'agit de faire remonter des projets de coopération décentralisée dans les territoires dans lesquels il existe des accords de coopération institutionnelle et des programmes intégrés des ressources en eau.

Mme MATYKOWSKI ajoute que cela permet de donner de la visibilité et de l'importance à certains projets et notamment sur les territoires où il y a une coopération institutionnelle.

La délibération « APPEL A PROJETS – COOPERATION DECENTRALISEE ET INSTITUTIONNELLE »

reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD du 10 novembre 2020 et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020

6 – MISE EN PLACE D'UN FONDS EAU AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE

Mme DERICQ présente la mise en place d'un fonds eau avec la Communauté Urbaine de Dunkerque.

Remarques et Débats :

M. DEFLESSELLE demande si la somme de 200 000 euros représente 10 % de l'enveloppe annuelle.

Mme MATYKOWSKI précise que la collectivité qui a été approchée n'est pas prête à engager une telle somme dans le dispositif et mentionne que cela sera ajusté en fonction de la capacité de la collectivité à monter en charge. Elle indique que l'objectif est de démultiplier les fonds par rapport à une action classique où la collectivité apporte 5 % des fonds.

M. DEFLESSELLE demande si les dossiers seront toujours visibles de la même façon.

Mme MATYKOWSKI ajoute que le travail se fera toujours avec des ONG.

Mme VERBRUGGHE indique qu'il s'agit d'une très bonne chose de réussir à impliquer des collectivités dans la politique de l'eau, car il est compliqué pour les associations de trouver des collectivités partenaires. Elle mentionne que les villes se concentrent sur leurs compétences obligatoires.

Mme MATYKOWSKI souligne que l'intérêt est également d'avoir un retour sur le territoire et d'élargir à d'autres territoires.

Mme VERBRUGGHE mentionne que la communauté de communes de Saint Omer est très engagée et qu'il serait intéressant de la contacter. Elle demande si les projets soutenus seront obligatoirement des territoires soutenus par la CUD. Elle indique que l'Agence doit garder la capacité à soutenir des projets qui sont ailleurs.

Mme MATYKOWSKI confirme que les collectivités ont ciblé leurs actions sur un certain nombre de territoires.

Mme DERICQ ajoute qu'il est proposé de mettre en place un comité de sélection dans le cadre du fonds eau, que les membres de la commission seront mis à contribution.

M. DEFLESSELLE s'inquiète de lire que le grand Lyon est le seul interlocuteur. Il s'inquiète de ne plus voir les dossiers si on se dirige vers ce type d'organisation.

Mme DERICQ rassure en précisant qu'un comité spécifique sera mis en place pour le fonds eau mais que les dossiers seront toujours visibles et les membres de la CPAIDD resteront informés. Il sera possible pour un jury de donner un avis sans attendre la commission. Elle précise que cette démarche va permettre de gagner du temps entre deux CPAIDD. Le jury fera appel à des membres de la CPAIDD.

Mme MATYKOWSKI indique que le but est de dupliquer la démarche sur le modèle de la Communauté Urbaine de Dunkerque.

La délibération « MISE EN PLACE DU FONDS EAU AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE DE DUNKERQUE ET LE SYNDICAT DES EAUX DU DUNKERQUOIS »
reçoit l'avis favorable à l'unanimité de la CPAIDD du 10 novembre 2020 et est transmise pour décision du Conseil d'Administration du 13 novembre 2020

7 – LES ACTIONS DE SOLIDARITE POUR L'EAU EN ZONES ROUGES, MODALITES D'INTERVENTION

Mme MATYKOWSKI présente les actions de solidarité pour l'eau en zones rouges, modalités d'intervention conformément au point n°7 du dossier de séance :

Remarques et Débats :

Mme VERBRUGGHE indique que les recommandations de l'ambassade ne concernent pas vraiment les actions car elles ne sont pas faites dans les capitales.

Mme MATYKOWSKI indique que cette recommandation s'applique aux ONG qui travaillent avec des équipes locales.

8 – AGENDA PREVISIONNEL 2021

Madame DERICQ présente l'agenda prévisionnel 2021 conformément au point n°8 du dossier de séance.

Pas de remarque.

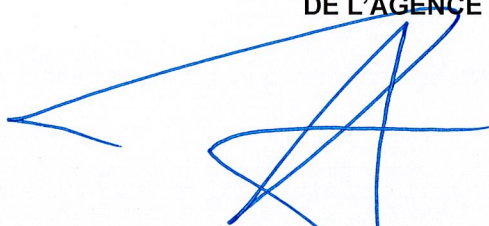
Monsieur le Président HAUSSOULIER remercie les membres de la commission et clôt la séance de la Commission Permanente de l'Action Internationale et du Développement Durable du 10 novembre 2020 à 16h30.

**LE PRESIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
DE L'ACTION INTERNATIONALE
ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE**



Stéphane HAUSSOULIER

**LE DIRECTEUR GENERAL
DE L'AGENCE**



Thierry VATIN